

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 4/07/2016

Objet de la délibération : Demande de subventions – contrat de rivière Mare Bonson

L'an deux mille seize et le sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Jean Claude Civard excusé a donné procuration à Jean Pierre Dubost

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Colette Ferrand, Bernadette El Asri, Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016

Monsieur le Président explique aux membres du conseil communautaire les modalités des subventions dans le cadre du Contrat de rivières Mare Bonson, en collaboration avec la Communauté d'agglomération Loire Forez.

La demande de subventions s'effectue pour une enveloppe de travaux globale de 155 000€ concernant les travaux du volet B – B1 Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques ; ces travaux sont inscrits au sein de la DIG pour lequel un arrêté préfectoral a été accordé à la CCPSBC en date du 15 mars 2016.

Les subventions prévues pour l'année 1, seront demandées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au Conseil Départemental de la Loire et à la région Rhône Alpes Auvergne.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au Conseil Départemental de la Loire et à la région Rhône Alpes Auvergne.
- Autorise le Président à signer les conventions de mandat nécessaires à l'obtention des subventions proposées par les partenaires susnommés.
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'obtention des subventions proposées par les partenaires susnommés.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château,
Le 7 juillet 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016075-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016